

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2006

	P	A	R		P	A	R
MAGALI FRANCOU-CARRON (MAIRE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
LUC REYNIER (1 <sup>ER</sup> ADJOINT)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	GÉRARD CARDIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GASPARD PASDRMADJIAN (2 <sup>ÈME</sup> ADJOINT)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ARSÈNE DUBOIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NICOLE BOULANGER (3 <sup>ÈME</sup> ADJOINT)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PATRICIA CELCE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JEAN-MARIE GONSOLIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FRANCK GARAUD	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RODOLPHE MASSE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	JEAN-PIERRE PELLISSIER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## 1/ Choix du maître d'œuvre pour le projet de construction d'un bâtiment à vocation de maison médicale

Suite à l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre de la construction du bâtiment de la maison médicale, la commission d'appel d'offre avait retenu deux dossiers. Le conseil municipal a rencontré les deux cabinets d'architecture pour étudier les différentes propositions.

Après présentation des deux projets, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier la maîtrise d'œuvre pour le projet de construction d'un bâtiment à vocation de maison médicale au cabinet André SOLNAIS Architecte basé à Valence dont les honoraires sont fixés à 13% du coût du projet.

Ne prend pas part au vote : Nicole Boulanger

Le Maire donne lecture d'un courrier du bureau de la communauté de communes, répondant à la question de la commune de Corps sur la précision des compétences éventuelles de la communauté de communes pour la construction de ce bâtiment. Le président précise que, dans la situation actuelle, l'intérêt communautaire est sans objet. La commune de Corps peut donc envisager la maîtrise d'œuvre de ce projet sans problème.

## 2/ Compte Administratif 2005

La troisième adjointe au budget demande le report du vote des comptes administratifs 2005 et le compte de gestion afin de réexaminer les comptes. Le compte administratif sera donc étudié lors du prochain conseil municipal, ainsi que l'affectation des résultats 2005.

## 3/ Budget 2006

- a) **vote des taux des taxes** : après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les taux des taxes directes locales qui sont identiques aux taux 2005.
- b) **Budget de la commune** : après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget 2006 tel que présenté (total du budget : 2,032 M€ dont 904 k€ pour la section investissement). Au niveau des travaux et investissements, sont prévus au budget : les WC sur le parking Prayer, l'éclairage de l'Eglise, l'achat de matériel et jeux pour le jardin de ville, le terrain de basket et la salle des fêtes, le début de la réfection de la chapelle du Coin, la maîtrise d'œuvre de la maison médicale, l'aménagement de l'entrée de Corps.

- c) **Budget de l'eau et assainissement** : après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget 2006 tel que présenté (total du budget : 510 k€). Il intègre les travaux de la tranche conditionnelle de l'assainissement.
- d) **Budget de la régie des transports** : après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget 2006 tel que présenté.

#### **4/ Questions diverses**

a) **Numérisation du cadastre** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant n°2 à la convention cadre du 10 décembre 2002 pourrait être signé entre la Direction Générale des Impôts et les partenaires associés en vue de la numérisation du cadastre de nouvelles communes de l'Isère. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour le rattachement de la commune à cet avenant ;
- Emet un avis favorable au projet d'avenant ainsi qu'aux termes de la convention de référence ;
- Autorise Madame le Maire à le signer.

b) **Etude de la DDE sur les parkings de Corps** : madame le Maire présente la pré étude faite par la DDE sur les parkings de Corps. Après en avoir délibéré, le conseil municipal mandate la DDE pour poursuivre l'étude et chiffrer les différentes propositions.

c) **Taux de participation Mutex** : madame le Maire présente les modifications des taux de cotisation de la mutuelle des employés de Corps. Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe la part patronale à 0,34% correspondant à une participation de la Commune de 25%, la part des employés étant de 1,05% (correspondant à une participation de 75%).

e) **Tarifs du camping des Aires** : à la dernière délibération fixant les tarifs du camping, il est ajouté le cas des personnes séjournant plus de deux mois consécutifs. Accord du conseil.

f) **Jury criminel** : les communes d'Ambel, Monestier d'Ambel et St Michel en Beaumont ont été tirées au sort.

g) **Terrain de basket** : le maire donne lecture d'un courrier du président du tennis-club de Corps qui, en assemblée générale, a présenté le projet d'aménagement d'un des deux terrains de tennis en terrain de basket. L'assemblée a accepté le projet ainsi que la participation financière de l'association à l'achat des panneaux de basket.